

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance extraordinaire du 20 octobre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le lundi 20 octobre à 21 h 30, à la salle ordinaire des sessions à laquelle étaient présents :

Monsieur Frédéric Thibodeau
Madame Sarah Verville
Monsieur Steeve Binette
Madame Micheline Lemay
Madame Martine Lambert
Monsieur Robert Allaire

Madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière

Sous la présidence de monsieur Lionel Fréchette, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 21 h 30, la maire préside et après avoir constaté le quorum ayant renoncé à l'avis de convocation en vertu de l'article 156 et suivants du Code municipal du Québec, déclare la séance ouverte.

10-25-161 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION PRÉVU À L'ARTICLE 156 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil assistent à la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE la présente n'a pas été convoquée selon les modalités prévues aux articles 156 et suivants du Code municipal du Québec, mais que tous les membres du conseil désirent que la présente séance soit tenue dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Binette, appuyé par madame Martine Lambert et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil renonce à l'avis de convocation prévu à l'article 156 et suivants du Code municipal du Québec pour la tenue de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

10-25-162 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Est accepté à l'unanimité des conseillers et conseillères :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté aux membres du Conseil :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Nivelage de certains tronçons avant la période hivernale
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

10-25-163 NIVELAGE DE CERTAINS TRONÇONS AVANT LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale est à nos portes et que les élus souhaitent qu'un travail de nivelage soit fait sur la route Binette, la rue Yves-Boissonneault, la route Lafrance ainsi que sur le 4^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons plus de responsable aux travaux publics, la directrice générale est mandatée à contacter un entrepreneur afin de faire les travaux de nivelage sur certains tronçons en donnant comme consigne que le conseil souhaite que la niveleuse crée une légère courbure (crânage) pour favoriser le drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sarah Verville, appuyé de monsieur Steeve Binette et résolu, que Chantal Baril, directrice générale, trouve un entrepreneur afin que les travaux soient faits avant la période hivernale et selon les consignes transmises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

10-25-164 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robert Allaire, appuyé par madame Micheline Lemay de lever l'assemblée à 21 h 40.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

(S) SIGNÉ

Lionel Fréchette
Maire

(S) SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

Le Maire, Monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 11 novembre 2025.

